

**Proclamation n° 01/P.CC/21 du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 portant résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, qui a eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021.**

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution, notamment ses articles 114, 121 (alinéa 1er), 122 (alinéa 1er), 191, 198 (alinéa 5) et 224 ;

Vu l'ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, notamment ses articles 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 209, 210, 211, 271 (alinéa 2) et 275 (alinéa 5) ;

Vu l'ordonnance n° 21-02 du 2 Chaâbane 1442 correspondant au 16 mars 2021 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour les élections du Parlement ;

Vu le règlement daté du 7 Ramadhan 1440 correspondant au 12 mai 2019, modifié et complété, fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret présidentiel n° 21-77 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu le décret exécutif n° 21-131 du 17 Chaâbane 1442 correspondant au 31 mars 2021 relatif à l'organisation de la circonscription électorale de la communauté nationale à l'étranger et le nombre de sièges à pourvoir dans l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu les résultats provisoires relatifs à l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ayant eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021, proclamés par l'Autorité nationale indépendante des élections le 4 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 15 juin 2021, remis au Conseil constitutionnel le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021, et enregistrés au Secrétariat général du Conseil constitutionnel le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 sous le numéro 83 ;

Après examen des recours ;

Vu les décisions du Conseil constitutionnel annexées à l'original de la présente proclamation, au nombre de quarante-huit (48) décisions du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 portant sur les recours déposés par les candidats, les listes et les partis participant à l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, ayant eu lieu le 12 juin 2021 ;

Les membres rapporteurs entendus ;

Après délibération ;

**Proclame :**

**Premièrement :** Les résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ayant eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021 sont arrêtés comme suit :

**Electeurs inscrits : 24.453.992**

**Electeurs votants : 5.622.401**

**Taux de participation : 23 %**

**Suffrages exprimés : 4.610.652**

**Bulletins nuls : 1.011.749**

**Deuxièmement** : Les listes ayant remporté l'élection sont classées en fonction du nombre des voix recueillies et des sièges obtenus, selon l'ordre ci-après :

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
FRONT DE LIBERATION NATIONALE	287 828	98
HMS	208 471	65
RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	198 758	58
FRONT EL MOUSTAKBAL	153 987	48
LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	106 203	39
EL MOUSTAKILA - RELIZANE	5 735	4
LA VOIX DU PEUPLE	13 103	3
ABNAA EL CHAAB - TIARET	10 929	3
ES-SABIL - ORAN	9 420	3
EL BARAKA -BORDJ BOU ARRERIDJ	7 325	3
EL MICHAAL - BLIDA	6 769	3
NIDAA EL WATAN - SIDI BEL ABBES	6 140	3
LISTE INDEPENDANTE « L'ESPOIR ET L'AVENIR » - BEJAIA	413	3
PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	10 618	2
ATTAASSIL - BATNA	9 791	2
TOBNA - BATNA	8 552	2
FRONT POUR LA JUSTICE ET LE DEVELOPPEMENT	7 667	2
LE PARTI EL FADJR EL DJADID	7 433	2
EL HISN EL MATINE - TLEMCEN	7 400	2
SAWT EL CHAAB EL HOR - BOUMERDES	6 012	2
SAHL EL CHLEF - CHLEF	5 599	2
LISTE INDEPENDANTE « SADA EL AHRAR » - BLIDA	5 407	2
EL HISN EL MATINE - TIPAZA	5 231	2
EL WAFAA BIL AHD - BOUMERDES	4 258	2
FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	3 724	2
WIHDAT AL SHABAB - TIPAZA	3 695	2
COMPETENCE ET RENOUVEAU - SAÏDA	3 265	2
FRATERNITE - TIZI OUZOU	881	2
NIDAA EL CHAAB « TIGRI BAGHDOUD » TIZI OUZOU	668	2
EL ILTIZAM - KHENCHELA	18 661	1
ETTAGHYIR - KHENCHELA	12 068	1

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
L'UNITE ET LE CHANGEMENT - EL OUED	8 129	1
FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	7 916	1
EL DHAMAN-LAGHOUAT	6 179	1
EL AMAL WA EL ILTIZAM - OULED DJELLAL	6 024	1
PARTI EL KARAMA	5 942	1
EL ICHRAK - GHARDAIA	5 735	1
EL WIHDA WAL TADAOUK - GHARDAIA	5 260	1
ILTIZAM-WAJIB-WAFAA - EL TARF	5 179	1
EL TAGHYIR - BORDJ BADJI MOKHTAR	4 910	1
EL ILTIZAM - JIJEL	4 781	1
EL HISN AL MATINE - JIJEL	4 429	1
L'ALTERNATIVE LIBRE - EL OUED	4 207	1
EL TAHADI EL DJADID - AIN DEFLA	4 152	1
LOYAUTE ET PROGRES - JIJEL	4 077	1
TAGHAST-SOUK AHRAS	4 007	1
LISTE INDEPENDANTE NOKHAB EL DJAZAIR - CONSTANTINE	3 689	1
EL HISN EL MATINE - AIN DEFLA	3 655	1
DEFI ET TRAVAIL - EL M'GHAIER	3 611	1
JIL JADID	3 576	1
LISTE INDEPENDANTE MOULTAKA EL WATAN - CONSTANTINE	3 217	1
LISTE INDEPENDANTE EL BASSAIR- CONSTANTINE	3 119	1
LISTE INDEPENDANTE AL MISDAKIA - CONSTANTINE	3 112	1
MOUVEMENT AL AMAL LIGHAD AFDHAL - AIN DEFLA	3 004	1
EL IKHLAS - AIN DEFLA	2 916	1
LES ENFANTS DE TISSEMSILT - TISSEMSILT	2 799	1
MAAN NABNI EL DJAZAIR - ILLIZI	2 794	1
GOURARA EL DJEDIDA - TIMIMOUN	2 764	1
EL FATH - EL MENIAA	2 189	1
L'UNITE ET LE CHANGEMENT-TINDOUF	2 167	1
EL BACHAER - BECHAR	2 029	1

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
EL GHAITH EL KADIM - EL MENIAA	2 022	1
AHRAR EL TADHAMOUN - DJANET	1 883	1
RASSEMBLEMENT EL HISN EL MATINE - DJANET	1 691	1
EL GHAD EL MOUCHRIK-EL MENIAA	1 276	1
EL AMAL - BENI ABBES	1 218	1
FRONT NATIONAL ALGERIEN	1 207	1
EL AMAL - DJANET	1 207	1
LA VOIX DE LA COMMUNAUTE AMERIQUE, LE RESTE DE L'EUROPE ET WASHINGTON	684	1
EL HISN AL MATIN - TIZI OUZOU	257	1
SAWT AHRAR EL SOUMMAM - BEJAIA	141	1

**Troisièmement** : Le nombre de sièges obtenus par les jeunes âgés de moins de quarante (40) ans, la femme et les universitaires et leur taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale sont arrêtés comme suit :

— nombre de sièges obtenus par les jeunes âgés de moins de quarante (40) ans : 134

— taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 32,92%

— nombre de sièges obtenus par la femme : 33

— taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 8,10%

— nombre de sièges obtenus par les universitaires : 276

— taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 67,81 %

**Quatrièmement** : Sont annexés à la présente proclamation, les tableaux ci-après :

1 – Liste des candidats élus à l'Assemblée Populaire Nationale (annexe n° 1) ;

2 – Résultats du scrutin par circonscription électorale (annexe n° 2) ;

3- Répartition des sièges en fonction de la représentation des jeunes âgés de moins de quarante (40) ans, de la femme et des universitaires (annexe n° 3).

**Cinquièmement** : La présente proclamation est notifiée au Président de l'Assemblée Populaire Nationale et au Président de l'Autorité nationale indépendante des élections.

**Sixièmement** : La présente proclamation sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Ainsi en a-t-il été délibéré par le Conseil constitutionnel en ses séances tenues les 8, 9, 10, 11 et 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant aux 19, 20, 21, 22 et 23 juin 2021.

Le Président du Conseil Constitutionnel

Kamel FENICHE.

- Mohamed HABCHI, vice-Président ;
- Salima MOUSSERATI, membre ;
- Chadia RAHAB, membre ;
- Brahim BOUTKHIL, membre ;
- Mohammed Réda OUSSAHLA, membre ;
- Abdenmour GRAOUI, membre ;
- Khadidja ABBAD, membre ;
- Smaïl BALIT, membre ;
- Lachemi BRAHMI, membre ;
- M'Hamed ADDA DJELLOUL, membre ;
- Amar BOURAOUI, membre.